

## **Décision n°009-2025**

### **Portant délégation de signature spécifique**

### **à la Direction des Soins, de la Qualité et des relations avec les usagers**

#### **LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER DE MAYOTTE,**

- Vu le Code de la Santé Publique, notamment ses articles L. 6143-7 et D. 6143-33 à D. 6143-35 ;
- Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;
- Vu Décret n° 2010-1138 du 29 septembre 2010 modifiant le décret n° 2002-550 du 19 avril 2002 portant statut particulier du corps de directeur des soins de la fonction publique hospitalière ;
- Vu l'arrêté de l'Agence régionale de santé de Mayotte du 05 juin 2025 prononçant la nomination en qualité de directeur par intérim du Centre Hospitalier de Mayotte, Jean-Michel BEAUMARCHAIS, à compter du 01 juillet 2025 au 31 août 2025.
- Vu l'arrêté du centre national de gestion du 15 décembre 2020 nommant M. Aynoudine SALIME en tant que directeur des soins coordonnateur général des soins infirmiers, de rééducation et médico-technique ;
- Vu la circulaire interministérielle DGCP/6B/DHOS/F4 n°2002-634 du 31 décembre 2002 relative à la simplification des formalités de signature des mandats et d'attestation du service fait sur les factures ;
- Considérant l'organigramme de Direction du Centre Hospitalier de Mayotte ;

#### **DÉCIDE,**

#### **ARTICLE 1<sup>er</sup>** Périmètre de la délégation

Délégation générale de signature est donnée à M. Aynoudine SALIME, Directeur des Soins, de la Qualité et des Relations avec les Usagers, pour signer au nom du Directeur du Centre Hospitalier de Mayotte, dans la limite de ses attributions et compétences, les actes suivants :

#### **Documents administratifs :**

- Courriers et notes de service relatifs à l'organisation des soins ;
- Rapports et comptes rendus liés à la qualité des soins ;
- Documents relatifs aux relations avec les usagers, y compris les réponses aux réclamations.

#### **Documents relatifs aux ressources humaines :**

- Plannings et gestion des temps de travail du personnel soignant ;
- Évaluations annuelles du personnel relevant de sa Direction ;
- Autorisations d'absence du personnel paramédical.

#### **Documents spécifiques à la direction des soins :**

- Protocoles de soins ;
- Procédures d'hygiène et de sécurité des soins ;
- Rapports d'évaluation des pratiques professionnelles.
- Documents se rapportant à l'ensemble des matières énumérées à l'article 4 du décret n° 2010-1138 du 29 décembre 2010.
- Pour les actes relatifs à la gestion des stages non rémunérés, notamment la signature des conventions de stage

#### **Documents relatifs à la qualité :**

- Procédures et protocoles qualité ;
- Rapports d'audit interne ;
- Plans d'actions d'amélioration de la qualité ;
- Documents liés à la certification de l'établissement.

**Documents concernant les relations avec les usagers :**

- Réponses aux demandes d'accès au dossier médical ;
- Convocations et comptes rendus de la Commission des Usagers ;
- Documents d'information destinés aux patients et à leurs familles.

**ARTICLE 2**

Délégation spécifique pour l'astreinte administrative

Une délégation permanente de signature est donnée à M. Aynoudine SALIME pour toute décision qu'il peut être amené à prendre dans le cadre de l'astreinte de direction.

**ARTICLE 3**

Conditions d'exercice de la délégation

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Aynoudine SALIME et du directeur général du Centre Hospitalier de Mayotte, Mme Samianti KALAME-SOILIHE, Coordinatrice des écoles, est habilitée à signer les actes ou décisions faisant l'objet de l'article 1 de la présente délégation.

**ARTICLE 4**

Abrogation des décisions antérieures

La présente décision abroge et remplace toutes les décisions antérieures portant sur le même objet.

**ARTICLE 5**

Effet et publicité

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture, communiquée au conseil de surveillance et au comptable du CHM et affichée au sein de l'établissement sur les panneaux d'affichage réservés à cet effet.

Fait à Mamoudzou, le 01 juillet 2025

Le Délégant

**Jean Michel BEAUMARCHAIS**  
Directeur général par intérim



Le Délégataire

**Aynoudine SALIME**

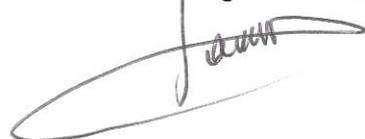
Directeur adjoint en charge des soins, de la qualité et des relations avec les usagers



La Délégataire

**Samianti KALAME SOILIHE**

Directrice des soins en charge de l'Institut des Etudes en Santé



**Transmission :**

**Pour notification**

- M. Aynoudine SALIME

**Pour communication**

- Comptable du CHM
- Membres du conseil de surveillance du CHM

**Pour publication**

- Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Mayotte
- Site internet du Centre hospitalier de Mayotte

**Pour information**

- Equipe de direction du CHM